

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 19 août 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	
Abstention :	

**Présents :** M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. Pierre PLATHEY, Mme MATHUS Véronique, M. CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mmes MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, DELANGLE Sylvie M. LAROCHE Daniel.

**Procurations :** M. DESCHARNE Samuel à M. DELANGLE Sylvain,

**Absents :** M. Georges BUSSUEIL (excusé)

**Le secrétariat a été assuré par :** Patrick BERDAGUE

### Objet : Aménagement espace public – validation de l'esquisse

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de demain, le Conseil avait décidé des orientations d'aménagement du territoire.

Un cahier des charges avait été rédigé, suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 16 février dernier et validé par délibération n° 2022/08 du 28 février 2022 pour autoriser le bureau d'études à réaliser des esquisses afin d'avancer sur le projet.

Le projet ayant été présenté en réunion de commission, il convient de le valider pour continuer à avancer.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'esquisse d'aménagement d'espace public pour un programme de travaux estimatif de :
  - o 1 300 000 € HT pour la tranche ferme 1 (espaces publics et réseaux)
  - o 400 000 € HT pour la construction de la halle
  - o 1 300 000 € HT pour la tranche ferme 2 (espaces publics et réseaux)

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

  
Christian LAVENIR